

## **CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LE REGIME DES VISAS**

Le Département d'Etat Américain avait flotté une réforme restrictive de la durée des nouveau visas accordé aux citoyens français. En particulier, les nouveaux visas E, et les visas E renouvelés, devaient être limités à 15 mois.

La raison invoquée pour justifier cette réforme était la réciprocité. Il est vrai que les autorités françaises délivrent des visas beaucoup plus courts aux citoyens américains. En revanche, il est également vrai que les dossiers sont beaucoup plus simples, et que les renouvellements répétés ne sont qu'une formalité. Quiconque a demandé un visa E, en revanche, a en souvenir le goût amer de l'épaisseur du dossier et de sa facture d'avocat.

Après des négociations intenses entre les autorités américaines et les autorités françaises, le Département d'Etat a accepté de ne limiter la période de renouvellement qu'à 25 mois au lieu de 15. Ceci représente quand même moins de la moitié des 5 ans jusque-là en vigueur. La nouvelle durée rentre en application le 12 novembre.

Le délai est donc très court, et sans réforme de la procédure imposera aux détenteurs de visa de passer la plupart de leur temps à constituer leur dossier. La possibilité que ce changement de régime soit un frein sur les échanges économiques entre la France et les Etats-Unis est réelle.

Les autorités américaines affirment qu'en contrepartie des délais plus court les formalités seront donc allégées. Les décrets relatifs aux nouvelles formalités n'ayant pas été encore publiés, tous les espoirs restent permis.

Dominique Lemoine